

# la Sirène N°76



P.6 La journée citoyenne



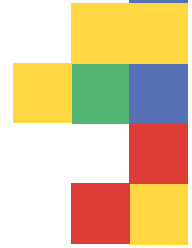
P.9 Le restau



P.10 Les carriolades



P.14 Le loup





# Mentions légales

## Responsable de publication

Marc Chevillon

## Rédaction

Marc Chevillon : *Communications municipales, Philibert, Eloy Mony, Le pastoralisme et le loup*

Jeanne Cabannes : *Apéro citoyen, Gueule de loup*

Charlène Picherit : *Le restau*

Delphine Gendulphe : *La fête du court métrage*

Aïda Montchovet : *La balade de printemps*

Florence Nicolle : *Les rendez-vous de la Chassignole, L'ASPRO, Marc Jouvenceau éleveur*

Christian Bauer : *Le loup gris*

Aurélie Lemonde : *LaFNSEA et le loup*

Renaud Galle : *La route du loup, Le point de vue de la confédération paysanne, La dame aux loups, Les jeux du loup*

## Photos

Marc Chevillon: *Apéro citoyen, Philibert, Eloy Mony, le pastoralisme et le loup*

Nicolas Gendulphe : *La journée citoyenne, La cérémonie du 8 mai 1945, La fête du court métrage*

Jennifer Langlois : *La journée citoyenne,*

Aïda Montchovet : *La balade de printemps*

Florence Nicolle : *Le restau, L'Aspro, Marc Jouvenceau éleveur*

Aurélie Lemonde: *La FNSEA et le loup*

Charlène, Nicolas, Marc, Rémi, Le BP... : *Les Carriolades*

## Conception - infographie

Nicolas Gendulphe

### Sommaire

Le mot du Maire

03

Communications  
municipales

04

Culture  
Temps libres

09 09

Regards

14

Pratique

24

Mairie : 15 Grande rue  
21540 Remilly-en-Montagne  
Tél. : 03 80 23 63 84  
[www.remilly-en-montagne.fr](http://www.remilly-en-montagne.fr)

Secrétariat : Belinda CLERC  
Ouvert le mercredi de 9h à 12h  
et le vendredi de 16h30 à 18h

Imprimé par I.C.O Imprimerie

Retrouvez la Sirène sur [www.ouche-montagne.fr](http://www.ouche-montagne.fr) dans les publications de Remilly-en-Montagne ou sur [www.remilly-en-montagne.fr](http://www.remilly-en-montagne.fr)

Pour toutes les infos et alertes : Application Panneau Pocket et IntraMuros

*Les 8èmes Carriolades ont pu avoir lieu malgré la météo de ce printemps. Je remercie tous les artisans de cette belle manifestation. Organisateur et bénévoles ont assuré le succès de cette course singulière avec efficacité et bonne humeur. C'est une chance et un atout pour notre village et je vous en félicite. Bravo à toutes et tous !*

*Le retour du loup. Voilà bien un sujet qui divise. D'un côté les éleveurs qui, depuis les années 30 et sa disparition ont cessé d'en tenir compte et de s'en préoccuper et de l'autre les défenseurs de la nature qui estiment que le retour à l'équilibre naturel avant que les humains s'en mêlent doit être privilégié. Une fois de plus on fait passer l'écologie pour un gros mot. C'est malheureusement la tendance paradoxale de notre époque : évidemment liée à l'équilibre de notre environnement, la survie de l'espèce humaine est menacée et même si c'est maintenant avéré, la réaction est loin d'être proportionnée à la situation.*

*La stigmatisation du monde agricole dans la responsabilité du dérèglement manque de discernement : on peut critiquer l'agriculture intensive industrielle qui englutit les aides publiques, qui base sa stratégie sur l'optimisation fiscale, qui absorbe les petites exploitations et qui nourrit un lobbying puissant pour que rien ne change. Cependant, même s'ils sont mal représentés, nos petits exploitants ont besoin de notre respect, de notre soutien et de nos encouragements.*

*Il est vrai que certaines actions revendiquées par les syndicats agricoles sont très discutables et la destruction de biens publics devrait être punie de façon identique quels qu'en soient ses auteurs. Les installations « choc » autour du retour du loup sur le rond-point de Pouilly-en-Auxois sont pour le moins consternantes et l'on peut être à nouveau surpris du manque de réactivité des autorités locales qui les ont laissées en place bien trop longtemps. Dans le monde d'aujourd'hui où les nouvelles se répandent si vite, on ne laisse pas n'importe qui raconter n'importe quoi en envahissant le domaine public! Toutes et tous, nous pouvons comprendre un problème, écouter des arguments et nous faire une opinion sans qu'il soit nécessaire de pendre une dépouille sanguinolente et d'afficher des informations erronées sur un lieu de grand passage pour nous faire réagir.*

*Comme bien souvent les opinions radicales doivent être nuancées car aucune solution n'est idéale. Laisser les loups croître sans régulation à raison d'une meute pour 40 km<sup>2</sup> reviendrait à accueillir 8 meutes sur la surface de notre Communauté de Communes. La pression serait-elle soutenable ? Eradiquer sciemment une espèce animale ne peut plus être une option et ne serait-elle pas vouée à l'échec puisque le loup a fini par revenir partout ces dernières années ?*

*L'ambition de ce numéro spécial de la Sirène est de vous apporter des informations variées sur des opinions différentes. Vous ne retrouverez pas toutes vos rubriques habituelles mais des entrevues avec des pour et des contre, des informations officielles, des jeux, des références à des expressions, des lieux, des plantes... Un peu de tout sur le loup mais surtout pas de barbarie gratuite. Bonne lecture.*

*Bien amicalement  
Marc Chevillon*



Depuis le dernier numéro de la Sirène, le Conseil Municipal s'est réuni à quatre reprises le 19 janvier, le 16 février, le 22 mars et le 26 avril.

## ZAER

L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAER).

Ces ZAER doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc). La définition des ZAER ne garantit pas l'autorisation des projets, ceux-

ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables.

Seul le photovoltaïque en toiture semble réaliste à Remilly et un document d'information et de consultation sur les ZAER envisagées a été distribué dans les boîtes aux lettres du village et a fait l'objet d'une publication numérique du 24 janvier 2024 au 16 février 2024. Le zonage a été approuvé le 16 février 2024 et transmis à la Préfecture et à la Communauté de Communes Ouche et Montagne.

## Bail de chasse

Le conseil municipal s'est penché sur la question du renouvellement du bail de chasse, engendrant un débat nourri et réfléchi. Il est proposé de calibrer la durée du bail sur un mandat électoral, soit jusqu'au printemps 2027, permettant ainsi au nouveau conseil de s'approprier le sujet en temps voulu. Le montant du loyer annuel passe à 1350€. Un calendrier de chasse est demandé en début de saison. Le contrat

d'assurance ainsi que la copie des CNI des actionnaires sont à présenter en Mairie. L'interdiction de l'alcool est fortement rappelée ainsi que les règles élémentaires de civilité.

M. Romain DARBOIS se porte volontaire pour le poste de correspondant local, interlocuteur privilégié de l'association « Le bois des deux Dianas ».

## Travaux intérieurs de l'église

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité l'opération intitulée : Restauration des intérieurs de l'Eglise St Pierre Es Liens de Remilly en Montagne pour un montant estimatif de travaux hors taxes de 170 000€ HT et un coût global de 192 100 € HT.

Une seule offre a été reçue pour le lot 1 (maçonnerie, enduits, plâtrerie) pour un montant de 121 336€ HT soit 49 % de plus que l'estimation initiale de l'architecte (81300€). M. Buri a indiqué que cette estimation datait de 2021 et qu'elle ne prenait pas en compte la présence de plomb dans les peintures et le processus particulier qu'implique son traitement. Les

offres concernant les autres lots sont conformes aux estimations. Après concertation avec l'architecte, Guy Garrot et Romain Darbois, M. le Maire propose au conseil de ne pas réaliser la tranche conditionnelle réservée à la restauration des décors peints, de ne pas rénover les lustres et de supprimer la suspension d'éclairage prévue dans la nef. Ces travaux seraient reportés ultérieurement en même temps que la rénovation de la statuaire. De cette façon, le montant total de la tranche ferme incluant les imprévus s'élèverait à 163 248,06€ HT.

## Compte administratif 2023

Fonctionnement :

Recettes 2023 : 146 131.34 €

Dépenses 2023 : 114 663.47 €

Excédent de Fonctionnement en 2023 : 31 467.87 €

Reste à Réaliser en Dépenses d'investissement : 75 590.93 €

Reste à Réaliser en Recettes d'investissement : 109 329.60€

Investissement :

Recettes 2023 : 89 894.57 €

Dépenses 2023 : 343 075.56 €

Déficit d'Investissement en 2023 : 253 180.99 €

## Budget prévisionnel 2024

Fonctionnement : 324 921.84 € en recettes et en dépenses Investissement : 506 045.23 € en recettes et en dépenses



## Affectation des résultats 2023

Section d'investissement :

Excédent 2022 de :  
43 712.76€ - déficit 2023 : 253 180,99€ = 209 468.23€  
en déficit d'investissement  
Reste à réaliser :  
-en Dépenses d'investissement : 75 590.93€  
-en Recettes d'investissement : 109 329.60€  
Excédent des restes à réaliser : 33 738.67€  
Affectation complémentaire pour l'équilibre de l'investissement : 175 729.56€

Section de fonctionnement :

Excédent de 338 132.53€ en 2022+ Excédent de 2023 :  
31 467.87€ = 369 600.40€ en ex-cédent  
de fonctionnement cumulé.  
Le Conseil Municipal décide l'affectation des résultats  
au budget primitif 2024 comme suit :  
En déficit d'investissement à l'article 001 : 209 468.23 €  
En recette de fonctionnement à l'article 002:193 870.84€  
Affectation complémentaire en réserve à l'article 1068:  
175 729.56€

## Vote des taux des taxes locales 2023

L'augmentation des bases fiscales pour 2024 est fixée à 3,9 % et le conseil municipal ne souhaite pas accroître la pression fiscale sur les propriétaires. Il rappelle que ceux-ci n'ont pas été augmentés depuis 2012. Pour rappel les taux 2023 étaient fixés comme suit :

- Taxe Foncière Bâtie : 26.28% - Taxe Foncière Propriété Non Bâtie : 19.97%  
- Taxe Habitation Résidence Secondaire : 4.01%  
Ces taux seront reconduits pour l'année 2024.

## Apéro citoyen

Apéro-citoyen, avez-vous dit ? Qu'est-ce que cela peut bien être ? Pour le savoir, il fallait vous présenter le vendredi 8 mars à la salle des mariages. Invitation lancée par le conseil municipal, à laquelle trente et un Remillois et 3 enfants ont répondu.

Des panneaux prêts à être complétés attendaient sur le mur. Marion Godey, animatrice du jour nous a accueillis. Les membres du conseil ont servi l'apéritif et les célèbres gougères de Francis. Puis sont arrivées les choses sérieuses.

Des « post it » nous ont été distribués. Puis nous avons répondu par ce moyen aux questions écrites sur les panneaux. Marion a regroupé en dessinant des « patates » autour des « post it » dont le sens se rejoignait.

« A Remilly, je suis attaché(e) à ? Je déménage si on enlève....., A Remilly, il me manque .... Pour vous c'est quoi les sujets de discussion ? »

En vrac :

La tranquillité, proche de la nature, l'ambiance générale et particulière créée par la Chassignole, la journée citoyenne, la Sirène, l'urbanisme préservé, le fleurissement, le jambon persillé, les événements (Carriolades, Journée Citoyenne, 14 juillet...), les commerces manquants, les moyens de transport, le co-voiturage, le stationnement, la vitesse, un café associatif, sujets de discussion autour de la chasse (coups de feu, cris, chiens, alcool), autour des animaux, certains faisant partie du charme (canards, poules) tandis que d'autres perçus comme invasifs (chats, loups), la politique locale, prix du ramassage des ordures ménagères .....

D'après les conseillers municipaux, trop de sujets ont été abordés et, à l'avenir, il faudrait se focaliser davantage sur des thèmes plus ciblés. Il faudrait que cela devienne un rendez-vous annuel.



## Mouvements de population

Morgane Roche et Tristan Montagne ont quitté le logement communal du 18, Grande rue et c'est Tom Clerc qui les a remplacés. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Au moment de boucler cette édition, nous apprenons que Philippe Coulon qui a écrit plusieurs textes publiés dans la Sirène ces dernières années est décédé en avril 2024 des suites d'un cancer. Nous reviendrons sur sa biographie dans notre prochain numéro.

## Journée citoyenne



## Cérémonie du 8 mai 1945





## Dialogue avec **Philibert**

- Bonjour Philibert, tu as sans doute un point de vue sur le loup et des questions à ce sujet. Son retour soudain interroge. Qu'en penses-tu ?

- *En fait, monsieur le Maire, il n'a jamais cessé de se redéployer. C'est le phénomène de dispersion. Un jeune loup, souvent âgé de moins de deux ans, va partir à l'aventure vers de nouveaux territoires. Il va essayer de trouver une terre non habitée, car il va difficilement se faire accepter au sein d'une meute déjà constituée (même si ce jeune peut devenir le reproducteur de cette meute, cela reste rare). Il va alors trouver une terre non habitée avec un congénère pour pouvoir se reproduire et fonder sa propre famille. La raison principale de la dispersion est la recherche de partenaire pour accéder à la reproduction ainsi que le manque de nourriture au sein du groupe. C'est ce qui a naturellement permis son retour parmi nous.*

- Eloi Mony, éleveur, reconnaît que cette dispersion existe mais il est tout de même surpris qu'en très peu de temps, le loup soit aussi arrivé dans les calanques de Marseille et jusqu'à la Pointe du Raz...

- *Peut-être, mais en tant que ver de terre, je ne comprends pas pourquoi le loup est si mal accueilli. Le retour de ce grand prédateur dans la chaîne alimentaire est une bonne nouvelle : il chasse le gibier et les rongeurs. On dit que si une mère campagnol est mangée en mars, c'est 100 à 150 campagnols en moins dans la prairie. Les grands prédateurs régulent la faune sauvage et se régulent eux-mêmes, ce qui n'est pas le cas des humains.*

- Oui Philibert et j'aime bien l'exemple de la tique : les rongeurs (porteurs de la borélie, maladie de la tique) sont les hôtes des tiques. Quand il y a plus de renards par exemple, alors il y a moins de rongeurs et donc moins de tiques et de maladie. Mais le loup s'attaque aussi aux animaux d'élevage : chevaux, bovins mais surtout les moutons et c'est là le problème.

- *C'est vrai mais le total de pertes annuelles attribuées au loup est d'environ 11 000 ovins par an. Soit 0,15% du cheptel français et moins de 1% du cheptel présent dans les secteurs concernés. Rien à voir avec les 500 000 ovins qui sont envoyés à l'équarrissage ! Oui, ce nombre gigantesque de moutons*

*qui n'entrent pas dans le circuit de consommation est tout simplement détruit, incinéré.*

- Bien sûr que l'on peut aligner des chiffres mais, cher Philibert, lorsqu'un éleveur angoissé par les attaques découvre que plusieurs de ses brebis ont été égorgées dans la nuit, tu ne le réconforteras pas avec des pourcentages. Voici ce qu'en dit Marc Jouvenceau, éleveur: « Je comprends complètement la solitude des agriculteurs qui se retrouvent démunis et souhaitent éradiquer le loup. On a l'impression de ne pas être écoutés, on n'est jamais concertés. Un éleveur dont le troupeau est attaqué par un loup, c'est comme un commerçant qui se fait voler dans son magasin : au bout de trois fois qu'on fracture votre porte, qu'on vole votre marchandise et qu'on vous retourne tout dans la boutique, vous appelez les forces de l'ordre pour qu'elles protègent votre outil de travail. Pour les agriculteurs, c'est pareil ». J'ai évoqué les animaux mais certains de nos concitoyens s'inquiètent aussi pour eux et pour leurs enfants. Imaginer une meute qui se balade à Montrond a de quoi inquiéter.



- Les dernières attaques d'humains par des loups documentées en France datent de 1914 et 1918. Elles étaient le fait d'animaux enragés. Or, la rage est officiellement éradiquée en France depuis 2001. Et puis méfions nous des intox : il y a eu deux articles de presse récents relatant des cas de morsure sur l'homme par le loup en Italie et en Allemagne qui ont fait l'objet de diffusion en France. Après vérification auprès des autorités italiennes et allemandes, ces informations ont été démenties.

- Tu n'empêcheras pas les gens d'avoir peur. Pour ma part je crains les chiens et j'ai tendance à les éviter alors si je me retrouve face à un loup...

- Il y a de grandes chances pour que ce soit plutôt lui qui te fuie ! Il y a des endroits où cela se passe bien : dans le Parc du Yellowstone au Etats-Unis, le retour du loup a permis de réguler les autres populations animales et de favoriser certains végétaux.

- J'en ai parlé avec Eloi : le Yellowstone est aussi grand que notre département entier : 8983 km<sup>2</sup> contre 8763 km<sup>2</sup> en Côte d'Or. Ce territoire a été vidé de ses populations humaines pour en faire un parc et tu ne peux pas le comparer avec notre territoire très peuplé et sillonné par des routes.

- Oui mais le loup n'a jamais disparu en Espagne et en Italie et pourtant la situation n'est pas si tendue que chez nous.

- Toujours d'après Eloi, les risques d'attaque sont plus limités car il s'agit de bergerie intégrale pour l'élevage destiné à la viande. Tu ne peux pas comparer avec le pastoralisme. Pour les brebis laitières, elles sont traitées matin et soir donc rentrées toutes les nuits. Tout cela est très différent de ce qui se pratique chez nous. Il y a sûrement un équilibre différent à trouver selon les régions et les pratiques agricoles. Une chose est sûre c'est que l'on a pas fini d'en parler et que c'est toujours mieux que le silence parfois assourdissant !

## Le préfet, le maire et le loup

Ce pourrait être le titre d'une fable de M. de La Fontaine qui réussissait si bien à énoncer un grand principe moral ou philosophique derrière une histoire d'apparence anodine. Mais je n'ai pas son talent. L'attaque de brebis par le loup sur notre commune dans la nuit du 26 au 27 octobre a été une surprise pour moi malgré les autres cas survenus dans les Hautes Côtes. Les attaques qui ont suivi à Agey et Echannay ont confirmé cette présence et je me suis adressé à la Préfecture pour connaître les protocoles appliqués et les responsabilités de chacun.

Lorsqu'un loup arrive sur une commune et commet des attaques d'animaux et bien qu'il soit responsable de la santé et de la salubrité publiques, le Maire ne peut pas intervenir directement. C'est le Préfet de département qui prend en charge les mesures rendues nécessaires car il s'agit d'un animal protégé. En témoigne un extrait du courriel envoyé par M. Franck Robine, notre Préfet le 31 janvier dernier :

« Bonsoir M. le maire,

*Je vous remercie de votre message. Sur ce sujet sensible, la mobilisation ne faiblit pas. Comme vous le savez le loup est une espèce protégée mais sa coexistence avec les éleveurs est problématique, c'est pourquoi une attaque me permet d'autoriser un tir de régulation, c'est à dire d'abattre un loup qui s'en prend aux troupeaux, en respectant les règles strictes qui régissent la protection de ces espèces et notamment la mise en place de protections adaptées.*

*Depuis le mois de novembre il nous a été possible*

*de localiser le loup dans un périmètre plus réduit qu'auparavant, ce qui a permis de bénéficier de la brigade nationale loup, appuyée par les louvetiers de la Côte-d'Or. En effet les membres de cette brigade et les louvetiers ont pour mission, que je leur donne, d'effectuer ce que l'on appelle un "tir défensif", dès lors qu'une bête a été attaquée. Mais le loup étant un animal intelligent et craintif, il est difficile à repérer et à tuer, ce qui explique d'ailleurs l'existence d'une brigade nationale spécialisée qui est spécialement formée et équipée.*

*La brigade est ainsi intervenue dès le 2 janvier et est quasiment venue 3 à 4 jours par semaine depuis lors. Le loup a d'ailleurs pu être vu à 5 reprises dont 2 ont pu donner lieu à des tirs, malheureusement sans succès.*

*Bien entendu nous n'abandonnons pas et de nouvelles dispositions vont être prises, notamment le renforcement du nombre de louvetiers disponibles et le retour de la brigade loup. »*

Depuis ce mail, nous avons reçu le Plan National d'Actions 2024-2029 pour le loup et les activités d'élevage qui précise l'évolution de la situation et les moyens mis en œuvre pour y remédier. Nous avons également reçu une note d'information adressée aux Maire de Côte d'Or de la part de la DDT (Direction Départementales du Territoire) et datée du 4 mars. Celle-ci récapitule les indemnités possibles, l'aide à la protection contre la prédation et les dérogations possibles pour autoriser les tirs.



## Le Restau

Samedi 4 Février

Après l'AG de la Chassignole et son traditionnel apéro final, nous nous sommes retrouvés au C.A.N.A de Somberton. Ce nouveau restaurant, ouvert depuis peu, offre une magnifique vue plongeante sur notre vallée. Nous avons occupé la salle principale, vu qu'on était une quarantaine de Remillois, ça faisait une sacrée tablée !



Nous avons pu découvrir une Cuisine Artisanale Naturelle Authentique comme son nom l'indique. Chacun s'est régalé. Avec l'œuf parfait et le suprême de poulet cuits à basse température, on a pu se demander s'ils n'avaient pas un problème avec leur four ! Mais c'était normal et vraiment délicieux. La tarte au chocolat à sublimé cet excellent repas hivernal entre villageois ! Une occasion de se retrouver à cette période de l'année où tout le monde a besoin de convivialité !



## La fête du court métrage

Dans le cadre de la fête du court métrage, nous avons pu, cette année encore, nous retrouver au caveau de Remilly le samedi 23 mars.

Nous avons commencé en comité assez restreint à 18h avec le visionnage de courts métrages pour les enfants, moment agrémenté de quelques gourmandises apportées par les uns et les autres.

Une heure plus tard, une vague de curieux est arrivée pour une séance plus adaptée aux adultes mais toujours en compagnie de nos jeunes ! Pour respecter la tradition de la convivialité de nos rassemblements remillois, chacun avait apporté de quoi se restaurer, à partager bien sûr. Nous sommes alors passés du côté de la salle de projection pour apprécier la sélection de courts métrages méticuleusement préparée par quelques volontaires que nous remercions chaleureu-

sément. C'est ainsi que nous avons pu profiter de films de styles très différents les uns des autres, que nous n'aurions certainement pas eu l'occasion de découvrir sans cette soirée. Passer du rire aux larmes en l'espace de quelques minutes, c'est peut-être le signe de choix bien sentis !

Merci à tous d'être venus si nombreux (Remillois mais pas seulement !), merci à Mr le Maire d'avoir permis l'accueil dans cet endroit chaleureux qu'est le caveau, merci à notre « projectionniste » d'un soir, merci aux volontaires pour l'installation, le prêt de matériel, l'accueil et merci encore à tous ceux qui ont pris le temps de faire un visionnage en amont. Grâce à cette coopération, une belle soirée s'est encore déroulée à Remilly...



## La balade de printemps

10h : Nathalie Roux, en représentante de la Chasignole, nous offre le café et les chouquettes sur la place du village.

10h20 : Départ en covoiturage jusqu'à Blaisy-Haut. Suivez le Guy'de !

10h50 : Après avoir attendu quelques retardataires, le convoi commence à travers bois. De sublimes paysages se révèlent sous une chaleur estivale...

11h50 : Découverte d'un lavoir construit en 1848, restauré en 1988 par l'association « Le jardin du Cornouiller »

12h : Pique-nique convivial autour du lavoir.

13h15 : Guy nous apprend que nous nous situons juste au-dessus du tunnel de la ligne de chemin de fer qui lie Blaisy-Bas à Baulme-la-Roche. Elle mesure 4114m de long. Tout au long de cette ligne, des puits sont numérotés.

Ils servaient à l'acheminement des matériaux par les ouvriers pour la construction de la ligne entre 1845 et 1850. Le Puits XV est d'ailleurs l'un des plus profonds (197m) et



les quelques milliers de salariés avaient coutume d'aller y chercher leur paie.

Nous apprenons également l'existence d'un hôpital à Blaisy-Bas qui, à l'époque, servait à accueillir les travailleurs blessés au chantier.

14h : Nous arrivons devant le somptueux château de Blaisy-Haut où une vue imprenable sur la vallée s'offre à nous.

14h30 : Découverte de la « Fontaine aux loups », entourée d'un massif d'ail des ours.

15h30 : Retour aux voitures. Les enfants sont épuisés après ces 9 kilomètres de randonnée ! Les gourdes sont vides, nous rentrons à Remilly avec le sourire et quelques coups de soleil...

## Les Carriolades 2024















## Les rendez-vous de la Chassignole

Le 4 février dernier a eu lieu l'**assemblée générale** de l'association. 24 personnes étaient présentes, merci à elles ! Nous accueillons Patricia Coppa au sein du conseil d'administration, bienvenue ! Elle rejoint donc Emilie Nicod, Aïda Montchovet, Jennifer Langlois, Charlene Picherit, Manuel Bousquet, Renaud Galle, Delphine Gendulphé (présidente), Mélanie Louat-Guillier (trésorière), et Florence Nicolle (secrétaire).

Le 9 juin à 15h à l'église : **ciné concert** « How to be a Keaton » avec la CCOM et la compagnie locale et amie Scènes Occupations. Un film + des musiciens merveilleux en direct... quoi de plus ?!

Le 21 juin à 20h, « **le Karaoké Orchestral ou dernier KO avant la fin du monde** » viendra nous faire chanter et guincher ! 6 musiciens parmi les plus en vue de la scène hexagonale, débarquent sur la scène du Zénith de Remilly ! Leur répertoire ? Les grands tubes de la variété française, des années 60 à nos jours. Ils les arrangent, ils les dérangent, ils les revisitent et ils inventent. A cela s'ajoute l'énergie redoutable et communicative d'une chauffeuse de salle déterminée.

Ils vont nous faire chanter, en solo, en duo ou en cho-

rale... Chauffez les voix, chauffez les corps, la vedette c'est vous, cher public !!

Les vendredis de beau temps de juin et juillet, on reprend notre bonne habitude de **soirée pétanque/glacière au terrain de boules...** on vous en dit plus prochainement !

Le 28 juillet à 16h : spectacle tout public à partir de 11 ans « **Journal d'Adam, journal d'Eve** », théâtre d'objet par Valérie Vénil dans le jardin (d'Eden) communal ; humour et fantaisie garantis !

Fin août : **fête du village** ! Vous avez des idées de nouveaux jeux à partager ? N'hésitez pas à nous en faire part ! Une réunion de préparation aura lieu en juin, surveillez vos boîtes !

En prévision : **rando** avec notre Guy' de préféré, **soirée jeu, ciné au caveau**, journée « **sourcellerie** », **pique-nique des voisins...**

Guettez vos boîtes aux lettres et mails pour plus de détails sur les événements Chassignole à venir !

## L'ASPRO : les bons vieux mots qui se perdent !

L'ASsociation pour la Protection de l'Oralité (ASPRO!) vous propose une histoire de loup racontée avec de bons vieux mots qui se perdent !

### LA VERITABLE HISTOIRE DU CHASSEUR DE LOUP

« A une époque y avait tellement de loups dans les Hautes Côtes là-bas, on savait pu comment s'en défaire... on f'sait des processions, ça n'avait pas servi à grand-chose, des battues, rien non plus... alors c't'année-là à L'Etang Vergy, y z'ont eu l'idée d'embaucher un tueur de loup, un gars d'Saint Etienne à c'qui paraît. Le gars était payé au nombre de loups qu'il tuait. C'était un sacré fusil.

C'ÿ'hiver-là, y avait de la neige. Les gens lui ont dit « Ben tu vois, le loup y passe par là, sur les dessus-là du village » (parce que les loups suivent toujours les mêmes chemins). Alors le gars s'est posté à la nuit sur l'chemin, pis il a vu briller quequ'chose : c'était des euillôs brillants, mon pauvre ami ! Il a visé entre 'mi les deux euillôs, et pis là PAN ! Ça c'est sûr qu'les autres loups n'ont pas attendu la suite hein.

Le lendemain matin il revient là où il avait tiré, mon vieux il le voit : il avait tué l'loup ! Un loup énorme ! Il le ramène comme ça dans le village, et quand les habitants ont vu ça, il lui ont dit « Mon vieux, tu vas nous débarrasser des loups ! T'sais qu'tu vas t'faire des sous ! ».

Le soir, le gars se repose au même endroit, et là dans la nuit il aperçoit deux euillôs, mais deux euillôs bien brillants. Y t'la aligné mon vieux entre 'mi les euillôs, et... PAN !

Le lendemain, le jour était pas levé qu'il était d'jà là ! Il cherche... Eh ben rien, pas d'loup.

Bon ben ça arrive. Il l'avait loupé quoi.

Alors le troisième soir, il a changé de poste, et quand la nuit a été ben nouér, il a aperçu deux euillôs, il a ben pris son temps, il a visé, et mon vieux PAN !

Le lendemain matin (j'crois même qu'y s'est pas couché!) y'a été, y'a cherché... ben rien quoi... rien.

L'quatrième soir, il a changé carrément de poste, bon toujours sur l' chemin des loups hein, et là quand la nuit a été tombée, il a vu les deux euillôs, pas d't'â fait au même endroit mais mon pauvre ami il a visé entre 'mi les deux euillôs... PAN !

Ah le lendemain matin mon vieux il était sûr de l'avoir eu ! Il est parti, il est arrivé... ben y avait rien.

Y'est allé quand même douze soirs... l'avait d'la constance le gars !

Dès le troisième soir les gens disaient « Ah... al o pas si bon qu'an croyot ! »... (t'sais les gens ont vite fait hein !)

Bon ben y est retourné douze fois mais l'a jamais tué de loup sauf un le premier soir, tu sais pourquoi ?

Les loups, c'est malin ! Yz'avaient compris : yz'avançaient en rang par deux.. et y s'bouchaient chacun un œil ! »

Histoire racontée par Jean-Luc Debard en 2002 – Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne - C0835

## L'ASPRO dernière minute !

D'après notre envoyé spécial :

Après toutes ces pluies, le « Fouta » ou « en Foula » s'est enfin décidé à sortir.

Le fouta est un petit cours d'eau sous-terrain qui traverse le champ de Marie du Moulin sous le Mont Rond.

Il ruisselle sur la terre uniquement quand sa nappe est pleine à craquer.





## Le Loup gris

### Présentation morphologie :

Le loup gris commun (*Canis lupus*), appelé également loup européen, est un mammifère carnivore de la famille des canidés, groupe de 38 espèces de mammifères comme le chien (*Canis lupus familiaris*), le chacal ou encore le renard.



**Taille :** 0,90 à 1,10 m pour les femelles ; 1m à 1,30 m pour les mâles

**Hauteur au garrot :** 60 à 90 cm

Caractéristiques du corps : poitrail large, cou massif, pattes longues et fines

**Poids :** 20 à 40 kg

**Vitesse de pointe :** 60 km/h

**Couleur du pelage / fourrure :** gris, crème, brun, noir

**Cri/bruit :** hurlement, grondement, aboiement, gémississement

**Odorat :** peut sentir une proie jusqu'à 300m contre le vent.

**Ouïe :** va entendre hurler un de ses congénères jusqu'à 10km.

**Vue :** voit parfaitement dans l'obscurité (facilite la chasse à l'aube ou au crépuscule).

**Vision :** 250° (contre 180° pour les humains)

**Course :** monté sur de hautes pattes, peut maintenir une vitesse comprise entre 40 et 50 km/h pendant 20min. Il peut parcourir jusqu'à 60km en une seule nuit.

**Saut :** bond en avant jusqu'à 5m / bond en hauteur jusqu'à 2m50.

**Mâchoire :** 42 dents. 150kg de pression par cm<sup>2</sup> (60kg/cm<sup>2</sup> pour le chien).

**Longévité :** 12 à 14 ans sont les âges maximum connus

### Origines évolution :

Il y a 40 millions d'années, un ancêtre des canidés et des félidés, *Miacis*, vit en Amérique du Nord.



Puis, il y a 30 millions d'années, vient l'*Hesperocyon* ; on a retrouvé jusqu'en Europe un grand

nombre de fossiles de cet ancêtre des canidés qui ressemble un peu à une genette. *Tomarctus*, remontant à 10 millions d'années, est peut-être le premier des canidés véritables. Il n'en reste que des crânes et des dents, mais les paléontologues pensent que ses pattes sont proches de celles des loups, chiens et renards d'aujourd'hui, à quatre doigts serrés.

Avec *Canis donnezani* surgissent en Europe occidentale les tout premiers membres du genre *Canis*, il y a environ 3 à 4 millions d'années. L'*Homo habilis* est déjà là quand les premiers loups (*Canis etruscus*) arrivent. Le loup gris actuel *Canis lupus* apparaît en France il y a 400 000 ans. L'homme de Néanderthal émerge il y a 250 000 ans, et notre espèce *Homo sapiens* colonise l'Europe il y a 50 000 ans. Par la suite, des changements de climat considérables provoquent le déplacement des grands herbivores. Les loups se répandent alors en Eurasie, puis en Amérique du Nord, terre de leurs lointains ancêtres, en suivant la piste des troupeaux.

La communauté scientifique s'accorde pour voir dans le loup l'ancêtre le plus crédible du chien domestique. On sait qu'au mésolithique et au néolithique une certaine forme de chien vit auprès des hommes, car, lors de fouilles aux États-Unis et en Europe, on a exhumé des ossements datant de 9 000 à 14 000 ans.

### Mode de vie :

En règle générale, les **loups vivent en meute** sédentarisée sur un territoire, généralement composée de 4 à 5 loups en France et qui représente une cellule **familiale**. Le nombre de loups par meute se régule naturellement en fonction des naissances, des morts et des dispersions. Chaque meute est menée par le couple dominant, appelé **alpha**. Eux seuls sont autorisés à se reproduire. Ils régissent tous les aspects de la vie de la meute : déplacements, chasse, etc. Le couple bêta, qui arrive en deuxième position dans la hiérarchie, prend le relais en cas de décès au sein du couple dominant. Viennent ensuite les subalternes, puis les louveteaux et louvards (loups âgés de moins d'un an), et enfin parfois l'oméga, un individu faible ou mal formé dont le statut est peu enviable, subissant les brimades de ses congénères, exactement de la même manière que certains enfants à l'école.

**Le territoire d'une meute de loups** couvre en moyenne une surface de 200 km<sup>2</sup>, un chiffre variable selon la densité de gibier et la pression humaine. Il a besoin de cet espace pour y trouver une quantité et une diversité de proies suffisante pour nourrir sa meute. Quand les loups quittent leur territoire, c'est pour suivre les déplacements du gibier. Ils obéissent ainsi à des impératifs de migration. Par ailleurs, historiquement le loup occupait toute la campagne française avant d'être éradiqué.

## Type de nourriture :

Le loup mange principalement de la viande entre 2 et 5 kg par jour en moyenne répartis entre de gros repas (8kg environ) et plusieurs jours de jeûne. Il se nourrit majoritairement de grands ongulés (sangliers, cerfs, chevreuils) ou de plus petites proies (lièvres, lapins). Il s'attaque ponctuellement aux animaux domestiques (surtout ovins, caprins et moins souvent aux jeunes bovins ou équins). Une étude réalisée sur 9 meutes des Alpes françaises a montré que le loup se nourrissait à 76% d'ongulés sauvages, 16% d'animaux domestiques et 8% divers.

## Reproduction :

La louve dominante est réceptive une fois par an (mi-février/mi-mars). Après l'accouplement, elle va creuser une tanière, endroit calme, hautes herbes, sous une souche avec un point d'eau à proximité. Elle va porter ses petits à peu près 60 jours. En mai-juin, 4 à 5 louveteaux naissent sourds et aveugles et pèsent 300 à 500 grammes.



Les deux premières semaines, la louve va exclusivement rester dans la tanière avec ses petits pour les allaiter. À deux semaines, ses petits vont commencer à ouvrir les yeux, à marcher, à développer leurs sens. Entre 4-5 semaines ils vont commencer à sortir et rencontrer les autres membres de la meute. Entre 8-10 semaines, le loup va être sevré et va s'aventurer plus loin de la tanière (toujours sous la surveillance des adultes). À 4 mois, il va être capable de manger 4kg de viande par jour. À l'automne suivant, il sera capable de suivre les autres membres de la meute à la chasse.

Leur taux de survie n'est que de 60% l'année de leur naissance à cause des changements climatiques, de la malnutrition, des maladies ou des prédatons. Ce pourcentage augmente entre 80 et 90% l'année suivante à condition qu'il reste en meute. Un loup en dispersion a peu de chance de survivre longtemps. Toutefois ces pertes permettent de limiter l'accroissement de la meute d'année en année tout en renouvelant les loups morts dans l'année qu'ils soient tués lors de la chasse ou par l'homme.

## Un vrai prédateur :

Le loup passe le tiers de son existence à traquer des proies et reste un animal opportuniste dans ses choix. Malgré son intelligence, il rentre souvent le ventre vide de sa chasse. Seuls 10% de leurs tentatives sont

couronnées de succès. Quand les loups se retrouvent face à des animaux domestiques comme les moutons, pourquoi le loup tue-t-il autant, pour ne pas s'en nourrir ? Une hypothèse tente à expliquer ce phénomène intrigant. Dus à la domestication humaine, les animaux de troupeaux n'ont pas évolué aux côtés de la prédation sauvage. Le comportement du bétail est devenu plus docile, plus vulnérable. Lors d'une attaque de loup, le troupeau, affolé, se disperse dans un mouvement nommé flocking. Son instinct de chasseur est réveillé par le stimulus de fuite. Grâce à ce procédé, le loup peut identifier les proies les plus faibles afin de cibler son attaque. Au milieu d'un troupeau de moutons, le prédateur est stimulé de tous les côtés et tue ou blesse plus que nécessaire à sa consommation et à sa survie. Le même phénomène se produit avec le renard dans un poulailler.

## Le loup et l'homme :

Les loups et les humains se sont habitués à cohabiter pendant la préhistoire. Ils se croisaient régulièrement et se ressemblaient sur plusieurs aspects : la vie de famille, le soin porté aux plus petits, ils mangeaient la même chose et chassaient de la même façon. Certains peuples ont vénéré le loup comme les Aïnous au Japon, les Vikings, les Indiens ou encore les Romains qui racontaient l'histoire de la Louve protectrice de Romulus et Remus.

Ce n'est qu'à la fin du Moyen-Age que le statut du loup a basculé brutalement vers la peur, le danger et la haine. Les hivers ayant été particulièrement froids, les hommes ont dû couper beaucoup de bois pour se chauffer et les chasses se sont intensifiées réduisant le gibier. Les loups ne trouvant plus assez de nourriture pour survivre, ils se sont approchés des villages et ont attaqué les troupeaux ce qui lui a valu sa nouvelle réputation de « Grand méchant loup » dans les histoires inventées en Europe à cette époque. Dès lors, les Européens ont commencé à le traquer avec l'objectif de tous les exterminer pour ne plus avoir peur pour eux-mêmes et pour leur troupeau.

On estime que le **dernier loup** en France a été abattu en **1937**, mettant fin au carnage. Des populations subsistent en Espagne et en Italie où le loup sera finalement déclaré espèce **menacée**, en 1976, évitant ainsi son extinction complète dans le territoire européen. Le **19 septembre 1979**, la France ratifie la convention de Berne, interdisant toute capture ou mise à mort intentionnelle du loup, alors absent du territoire.

Finalement, le **5 novembre 1992**, c'est la réapparition officielle du loup en France. Deux individus ont été identifiés dans le parc du Mercantour, après leur traversée de la frontière italienne (des analyses ADN ont prouvé leur appartenance à la même sous-espèce présente sur le territoire italien). Puis la population augmente, on compte une trentaine de loups sur le



territoire en 2000, 200 en 2009 et 1104 individus en 2023. Par comparaison, il y a 1500-2000 loups en Espagne, plus de 1000 en Allemagne et plus de 3000 en Italie.

Le **21 février 2024**, le gouvernement français, sous la houlette du ministre de l'Agriculture Marc Fesneau, a annoncé la finalisation du nouveau "Plan loup". Le loup d'espèce **strictement protégée**, devient **espèce protégée** et propose des règles assouplies pour le tir des loups. Actuellement, 19 % de la population de loups peut être abattue (soit 174 loups en 2022).

### À quoi sert le loup :

Le loup contribue à la régénération de la forêt et à la diversification de la végétation. La prolifération des sangliers, des chevreuils et des cerfs, exerce une forte pression sur les forêts, favorise le compactage

des sols. Les cervidés broutent les jeunes pousses des arbres, freinant la régénération des forêts. Cette pression s'avère très forte dans les secteurs où se rassemblent ces animaux. En chassant et en se nourrissant principalement de grands herbivores, le loup aide à réguler les populations de ces animaux, ce qui peut contribuer à maintenir l'équilibre des écosystèmes et à prévenir la surpopulation.

Sous la menace du loup, leur comportement change, ils sont plus vigilants et passent donc moins de temps à se nourrir. Ils se dispersent, ce qui éparpille leur consommation laissant ainsi le temps à la forêt de se régénérer. Le loup réduit également les populations malades, en privilégiant les proies les plus faibles ou malades, le loup aide ainsi à maintenir la santé des populations de proies.



## La FNSEA et le loup

La présentation du plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage 2024-2029 par la pré-fête coordonnatrice n'a pas satisfait les représentants agricoles qui critiquent le maintien de mesures jugées obsolètes et nuisibles pour le pastoralisme et la santé des éleveurs. Ils réclament des changements réglementaires pour **faciliter la régulation du loup**, dont la population est jugée trop élevée, et pour adapter les pratiques de défense contre les loups, y compris l'utilisation d'équipement de vision nocturne par les éleveurs. Ils appellent à une révision urgente du statut du loup au niveau européen et le font savoir par des **actions coup de poing**, des manifestations, des mises en scène parfois macabres ou encore des dégradations occasionnelles afin d'heurter les politiques et les citoyens.

Réveillant la peur du loup pour faire réagir, les messages sont de plus en plus sanglants allant d'une fausse potence jusqu'à un mouton égorgé érigé en plein milieu du rond-point de Pouilly en Auxois, les appels fusent et s'intensifient au fur et à mesure de la colère des agriculteurs éleveurs.

L'accueil du loup en Côte d'Or et plus particulièrement dans la Vallée de l'Ouche divise et renforce le débat des dernières décennies relayé par les médias «pour» ou «contre» le loup. De nombreuses associations proposent leurs aides aux éleveurs pour initier une cohabitation à redécouvrir.

Lors d'une réunion organisée par le parc national de

forêts le 10 avril dernier, des inquiétudes ont été exprimées concernant le retour naturel des loups. Les agriculteurs locaux, craignant pour leurs troupeaux, ont fortement exprimé leur opposition, plaidant pour des tirs de défense plutôt que pour les mesures non létales proposées par le parc, telles que des clôtures et des chiens de garde. Malgré ces propositions et l'embauche d'un employé pour surveiller les fermes, de nombreux agriculteurs restent farouchement opposés au retour du loup, arguant que le parc privilégie les considérations environnementales sur la viabilité agricole.



## Marc Jouvenceau éleveur

Marc Jouvenceau est éleveur à La ferme du Poiset à Détain et Bruant.

« Nous avons lancé l'activité en 2020, en adaptant notre choix d'élevage à la qualité de nos champs et prairies, à l'altitude (600m) et aux conditions climatiques.

Nous avons donc choisi trois types d'élevage : moutons, porcs, volailles, tout ça en plein air et bio. Nous faisons aussi un peu de céréales pour nourrir nos bêtes.

Cette année, nous espérons atteindre notre objectif d'un cheptel de 80 brebis.

Dès le lancement de l'activité ovine en 2022, nous avons pris en compte la présence du loup en mettant en place des clôtures électrifiées et en élevant un chien de protection (patou).

En automne dernier, deux attaques de loup ont eu lieu à Reulle Vergy et à Ternant, à 5km de la ferme, puis du côté de Pont de Pany. C'était clair : le loup nous tournait autour.

C'est d'abord l'émotion qui nous a guidée : il fallait dormir avec le troupeau. Nos proches nous ont encouragé à trouver une autre solution, et c'est ainsi que nous nous sommes tournés vers le programme **Pastoraloup du réseau FERUS**. C'est Antonin Charbouillot, photographe animalier, qui nous en a donné l'idée.

Fanny, la coordinatrice de FERUS, a trouvé des personnes bénévoles prêtes à venir dormir avec notre troupeau, et ainsi éviter l'approche du loup et nous permettre de dormir plus sereinement. Entre mi-octobre et mi-novembre, cinq bénévoles se sont relayés pour dormir en tente ou en caravane proche de notre troupeau. Aucun loup n'a été vu durant cette période, et nous n'avons pas eu d'attaque depuis.

Ces bénévoles sont convaincus de la nécessité du loup dans la faune sauvage, et oeuvrent pour une **meilleure cohabitation** entre les bergers et le loup. Mais nous avons apprécié qu'ils n'aient pas de position dogmatique : ils ont tout à fait conscience du traumatisme vécu par les éleveurs victimes d'attaques du loup (qui découvrent des carnages dans leur troupeau), et des pertes qu'ils subissent, morales et économiques (perte directe de bêtes ou avortements plus tardifs des brebis stressées).

Les bénévoles de Pastoraloup (créé dès 1999) sont donc formés (stages de 5 jours) à effrayer le loup le cas échéant tout en étant à l'écoute de l'éleveur, quel que soit son point de vue.

Chez nous, les bénévoles ont fait plus que leur mission : ils se sont pris au jeu de rentrer ou ouvrir les moutons, nourrir le chien, ont participé à certains travaux de la ferme avec nous. Ce fut une expérience très enrichissante.

Pastoraloup propose aussi des équipes qui aident à mettre en place des clôtures.



*Campement de Christophe Girardet, bénévole Pastoraloup pour la ferme du Poiset le 14 octobre 2023*



Pour les éleveurs, le développement des loups est trop rapide, trop soudain par rapport à notre capacité d'organisation. Impossible de clôturer de grandes surfaces, ni d'avoir dix chiens de protection du jour au lendemain !

**L'État ne prend pas en compte la vitesse de colonisation du loup.** Il a un double discours : d'un côté, on veut la présence du loup dans le pays (Plan Loup), mais rien n'est organisé pour que la cohabitation se réalise au rythme de l'avancée du loup.

Ok, il existe des subventions pour aider à l'élevage des chiens de protection, pour les clôtures, mais tout ça prend un temps fou. L'accompagnement des agriculteurs n'est pas suffisant, l'enveloppe pour aider les éleveurs confrontés au loup doit être plus conséquente et plus simple d'accès, idem pour les informations qui ne nous sont pas communiquées.

Si on laisse la prédation se développer, il faudrait adapter le prix de l'agneau qui deviendra rare et précieux. Mais le paysan ne décide pas toujours du prix de ce qu'il vend.

En Côte d'Or et dans notre coin en particulier, la DDT ne propose aujourd'hui **pas d'outil d'information ni de prévention**. Lors du lancement de l'activité, nous avons eu des démarches à faire partout : aucune instance ne nous a prévenus de la présence du loup en Côte d'Or. Cela veut bien dire qu'aucune prévention n'existe chez nous. Les éleveurs doivent se renseigner tout seuls de la présence du loup, alors que si la préfecture nous tenait informés, nous pourrions nous organiser entre agriculteurs.

Car si je m'équipe en chien de protection par exemple ou si un berger vient protéger mon troupeau, le loup se rendra inévitablement chez un collègue qui n'a pas mis en place ces mesures.

Aujourd'hui, **une nouvelle éradication du loup nous semble socialement impensable**, et même si

la FNSEA demande à l'État et l'Europe un objectif « 0 attaque », est-ce cohérent avec la réalité du terrain et la grande fragilité de nos élevages pâtureurs ?

On peut aussi penser les choses dans l'autre sens : **les super prédateurs sont fondamentaux pour réguler la faune sauvage, et donc pour le biotope**. C'est grave d'avoir éradiqué le loup au risque de déséquilibrer tout l'écosystème.

On a oublié comment travailler avec le loup : nos parents, grands-parents ne l'ont pas connu, nous n'avons pas été formés à la présence du loup.

Même les chiens de protection ont perdu leur potentiel génétique : notre patou est sans doute trop gentil, trop poilu, trop beau ! Nous avons fait appel à l'Institut de l'élevage qui nous a appris à intégrer progressivement le chien dans le troupeau, tout en le confrontant aux humains. Ainsi, même dans une parcelle éloignée, il n'attaquera pas de cycliste ou de promeneur. Le seul danger potentiel est qu'il se fasse renverser par une voiture.

Notre solution est de nous équiper en chiens de protection, clôtures adaptées et protection humaine (bergers).

Nous pensons qu'il est beaucoup **plus efficace et rapide de demander des bénévoles-bergers plutôt que de demander des tirs de loup**.

Hors des zones de montagne où il existe encore, peut-être pourrait-on remettre le métier de berger au goût du jour ? »

Merci Marc pour cet entretien, et merci Christophe Girardet (bénévole chez Pastoraloup) de nous avoir mis en relation !

Si vous souhaitez faire appel aux bénévoles de Pastoraloup ou vous former pour devenir bénévole : <https://www.ferus.fr/benevolat/pastoraloup>

## La route du loup

Après la route des vins, découvrez le nouveau projet touristique de la route du loup pour (re)découvrir les lieux-dits autour du loup en Ouche et Montagne!

Au départ du *"Poirier au loup"* à Mesmont prenez la direction de Savigny sous Mâlain pour passer à la *"Fontaine aux loups"*. Ensuite rendez-vous à l'autre *"Fontaine au loup"*, celle de Mâlain, puis rejoignez *"En pisseloup"* en prenant la rue de Pisseloup à Fleurey sur Ouche. De Fleurey allez à Ste Marie sur Ouche pour rejoindre *"La chaume aux loups"*. Etape suivante *"Champs aux loup"* à St Jean de Boeuf puis

*"La roche au loup"* à Grenant lès Somberton. Direction Grosbois en Montagne où vous tournez après *"Le pré au loup"* pour rejoindre St Mesmin et *"Les champs loups"* pour finir *"En nauloup"* à Drée.

Accessible en vélo ces quelques 65 km ne vous prendront que 3-4h, à pieds prévoyez deux jours (13h de marche sans les pauses) et pour les plus pressés comptez 1h30 avec un véhicule motorisé.

source: <https://syt58.fr/genealogie/lieuxdits21.php>

## Le point de vue de la confédération paysanne

L'élevage paysan, basé sur le pâturage, englobe de nombreuses pratiques (élevage à l'herbe, pastoralisme...) qui répondent aux enjeux de société que sont l'accès à une alimentation de qualité et de proximité, l'entretien des paysages et habitats naturels, ainsi que le bien-être animal. Le retour progressif des loups en France est aussi un choix de société qui dépasse la seule dimension agricole et qui vient percuter cette forme d'élevage et ses bénéficiaires, à tel point que la cohabitation est jugée compliquée voire impossible au regard des réalités de chacun d'entre nous et des expériences vécues par des collègues paysans. A terme, l'exposition non maîtrisée des troupeaux aux loups pourrait mener à la disparition des fermes dans certains territoires (impasses techniques, stress, préjudices économiques, perte de sens...), à l'industrialisation de l'agriculture et à la multiplication des élevages hors-sol.

Mais la Confédération paysanne, syndicat de défense de l'agriculture paysanne et de ses travailleurs, pense qu'il n'est pas tenable d'en rester au seul constat d'une cohabitation impossible avec les loups. Il est de notre responsabilité d'aller au delà de cette position, pour continuer à **épauler concrètement les éleveurs plein-air**. Avec une population de loups qui double tous les cinq ans, 55 départements sont aujourd'hui concernés par des attaques et plus de 1100 loups sont estimés en 2022 pour 12000 victimes par an. Des connexions de populations apparaissent à présent avec les loups ibériques et d'Europe de l'Est. Pour ces raisons, nous pouvons nous attendre à ce que l'ensemble des départements soient malheureusement concernés par des attaques de loups dans les dix années à venir.

De la même manière que nous adaptons nos pratiques face au changement climatique, nous ne pouvons que **faire face à la prédation** plutôt que d'embarquer la profession dans une impasse par des discours irresponsables de déni (silence radio, « ça va passer ») ou démagogiques (« zéro attaques de loups », « les loups dans les montagnes mais pas chez nous », « les loups seront systématiquement tués en Côte d'Or »). Notre département est à présent sur le front de colonisation. Le retour des loups menace nos élevages herbagers qui sont pour la plupart moins protégeables que ceux des alpages. Il devient urgent d'avancer de manière pragmatique pour **apporter des solutions** d'urgence mais aussi durables à chaque troupeau, en s'appuyant sur toutes les expériences et moyens possibles. Cela en laissant au second plan l'aspect idéologique qui clive inévitablement, y compris au sein de la profes-

sion, tant ce grand prédateur bouscule nos pratiques et nous questionne jusque dans nos retranchements dans notre rapport au vivant.

Ainsi, pour ne pas répéter les mêmes erreurs faites depuis 30 ans à mesure de la progression de l'espèce, il est important d'avoir une démarche pro-active et réaliste : **anticiper** l'arrivée des loups dans tous les départements, **informer** les éleveurs et les **former** à la mise en place des mesures de protection (clôtures, chiens de protection et pourquoi pas du gardiennage), **adapter** nos systèmes quand cela est possible. Cela tout en renforçant en parallèle la louveterie et les brigades loups pour réaliser des tirs ciblés efficaces lorsque les moyens de protection atteignent leurs limites. Et aussi en améliorant les **indemnités** (pertes directes et indirectes), en limitant davantage la responsabilité des éleveurs avec la reconnaissance d'un statut du chien de protection protecteur, en sensibilisant la population.

Les pouvoirs publics doivent assumer leur responsabilité, sans économies de moyens, **en protégeant davantage l'élevage herbager face à cette dynamique inéluctable de croissance des populations de loups**, qui menace les pratiques et les perspectives de nos fermes paysannes. Le nouveau « Plan National Loup » n'est pas à la hauteur des enjeux. Il se borne à une simplification des mesures pour les tirs et cherche une porte de sortie en agitant un hypothétique changement de statut au niveau européen qui ne permettrait probablement pas d'aller bien au-delà des prélèvements actuels. Changer le statut du loup pour arriver à une gestion par la chasse risque de se borner à une régulation de population au détriment des tirs ciblés sur les troupeaux prédatés dans un contexte de quota annuel national de prélèvements limité où chaque « précieux » prélèvement doit être utilisé à bon escient. Ainsi, être pro-actif dans la protection de son troupeau aux échelles individuelles et collectives revient aussi à **entretenir une forme de solidarité et d'équité avec tous les autres éleveurs du pays**.





Enfin, l'abandon des éleveurs bovins qui n'auront pas de financement pour la protection de leurs troupeaux est problématique alors que la prédation sur bovins est bien connue en Espagne et en Italie. La Confédération paysanne est favorable à **l'éligibilité des moyens de protection pour tous les éleveurs volontaires**, quelle que soit l'espèce concernée. Les expérimentations sont souhaitables dans cette optique pour progresser.

Le retour des loups est **une nouvelle contrainte majeure pour les éleveurs** du département dont beaucoup s'en sortent déjà mal pour d'autres raisons : changement climatique, concurrence du libre échange, inflation... Les colères récentes du monde agricole ont ainsi montré que les difficultés d'une

grande partie du monde agricole ont **une origine plus profonde** et antérieure à ce retour. Les loups ne peuvent pas porter tous les maux de notre modèle agricole actuel. Nous pensons ainsi qu'il est primordial de **transformer fondamentalement ce modèle agricole** mortifère vers celui de l'agriculture paysanne, pour répondre aux enjeux qui nous concernent tous : revenu agricole, souveraineté alimentaire, respect du vivant, climat, économie rurale... Une grande partie de la solution viendra de ce changement systématique, en apportant durablement **force, résilience et espoir dans nos fermes**.

La Confédération paysanne de Côte d'Or

## La dame aux loups

*Histoire de la baronne de Draëk racontée par Mathias Boudot.*

C'est dans le Pas de Calais, en août 1747, que naquit Marie-Cécile-Charlotte de Laurétan.

Fille d'une noble famille, elle est initiée très jeune à la chasse par un de ses oncles. Une passion qui la guidera toute sa vie. Ses parents n'appréciant guère ses manières et ses airs de garçon manqué décident de la mettre en pension dans un couvent... elle y passe son temps à courir les couloirs avec un gourdin pour traquer les rats du pensionnat !

Après le couvent, elle se coupe les cheveux très courts et ne quitte plus ses habits masculins. Elle se marie vers 20 ans avec le baron de Draëk (de 25 ans son aîné) qui accepte sa passion et son excentricité. Le jour du mariage, le curé ne voulant pas unir deux personnes habillées en costume masculin, elle fut contrainte le temps de la cérémonie d'enfiler une robe par-dessus son costume. Elle devient la baronne de Draëk. Leur vie commune ne dure qu'un temps. Son mari lui reprochant l'absence d'enfant et de vie familiale, ils se séparent et vivent chacun dans leur château respectif. Dès lors elle ne se consacre plus qu'à la chasse.

En ce temps-là, au XVIIIème siècle, on déboise les grandes forêts pour laisser place à la culture et aux champs. Les bois deviennent trop petits pour les loups (nombreux à cette époque) qui en sortent et se rapprochent des villages pour se nourrir. C'est là que notre baronne se spécialise dans la chasse aux loups, elle sillonne le Nord avec sa meute de 40 chiens de chasse. Elle fait apprendre le cor de chasse à sa servante pour qu'elle sonne à chaque fois qu'un loup est tué pour en avertir les villages alentours. Des loups,

elle en tue quand même 747 dans toute sa « carrière»! Décrite comme petite, bedonnante, poilue, elle était très appréciée de la population et des éleveurs pour son aide à l'extermination des loups. Ce qui d'ailleurs, malgré son appartenance à la noblesse, lui permit de dormir sur ses deux oreilles pendant la révolution française.

A 60 ans, trop fatiguée et ne pouvant plus monter à cheval, elle prit sa retraite de louvetière dans son château de Zutkerque (qui existe encore) où elle mourut à l'âge de 75 ans. Elle reste toujours une célébrité dans le Nord, plusieurs chansons racontant ses exploits lui sont dédiées.



*Dessin issu de l'imagination du frère Bernard-Marie Albert, moine de l'Abbaye St-Paul de Wisques*

## Eloi Mony, le pastoralisme et le loup

Eloi Mony a 27 ans et il est installé depuis 5 ans. Double actif, il est tondeur de moutons et il a repris la moitié de la surface de l'exploitation de ses parents à Francheville pour y pratiquer le pastoralisme. La tonte est un métier prenant et physique et la vente de la laine ne garantit plus un revenu stable et c'est pourquoi Eloi est devenu berger itinérant avec 200 moutons. L'été, pendant deux mois, Eloi s'installe avec sa caravane et ses moutons vers le parc de la combe à la Serpent de Dijon et il parle beaucoup du loup avec les promeneurs. Aux sceptiques, il propose de passer un moment avec lui.

mais il faut que les attaques soient avérées et recon- nues par l'Office Français de la Biodiversité et que des mesures de protection soient mises en place. En raison des nombreux randonneurs qui passent, Eloi ne veut pas acheter des chiens patous et il cite l'exemple de cette clôture mise en place sur 20 hectares : des mois de travail et 17000 euros pour une protection de 1m60 de haut renforcée par deux barbelés qui n'ont pas suffi à empêcher une attaque. L'autre exemple raconté par son père est édifiant : pour 10 000 euros sans compter sa main d'oeuvre, il a mis en place une clôture électrifiée avant que les services de l'état ne



Disparus depuis 1934 et revenus par la Haute Saône, des attaques de loups ont eu lieu à Francheville en 2021. Eloi n'a rien contre le loup mais il ne comprend pas celles et ceux qui le défendent « bec et ongles » à tout prix. Dans notre région en milieu fermé sillonnée par des routes et densément peuplée, « nous n'avons pas la capacité d'accueillir le loup pour que ça se passe bien ». Sa présence oblige les éleveurs à revenir à du travail primaire : sortir les moutons le matin et les rentrer le soir. On sait bien que ce sont des métiers où l'on ne compte pas ses heures mais Eloi a aussi envie de se garder des moments avec sa fiancée et il cite le nombre important de divorces parmi les 150 tondeurs de moutons en France. Eloi et ses parents ont été durement touchés par les attaques de 2021 car les dégâts ne se limitent pas aux bêtes égorgées. Traumatisées, les brebis ont refusé d'allaiter et tué 52 agneaux. On connaît l'extrême sensibilité de ces animaux et nous l'avons déjà évoqué dans la Sirène (n° 59 de mai 2018), mais le traumatisme est aussi pour les éleveurs, comme nous avons pu le constater à Remilly.

Elevées pour leur viande, elles allaitent en plein-air ce qui garantit leur qualité. Paître davantage au même endroit est moins bon pour les brebis et elles ne sont pas bêtes : entre le foin et l'herbe verte, quand elles comprennent que leur alimentation est moins bonne à l'intérieur, il devient de plus en plus difficile de les rentrer. Les tirs de défense sont possibles contre les loups

lui disent que seuls 6000 euros seraient éligibles à une prise en charge et qu'il n'est pas certain de les obtenir. Tout comme les aides, **les demandes d'indemnisation représentent un travail administratif important** et Eloi fait le même constat que nombre de ses collègues : le métier de berger c'est d'être avec ses moutons et pas sur un ordinateur. Les normes, les contraintes et les critères d'éligibilité sont de plus en plus durs pour les petites exploitations et il ne se sent pas aidé par la Chambre d'Agriculture.

A 53 ans le père d'Eloi, récemment devenu louvetier, ne cache pas son ressentiment : il estime que les services préfectoraux font le minimum pour tenter de calmer les agriculteurs et que l'OFB ne fait **pas assez de régulation et cherche à minimiser la présence du loup**. Nous avons déjà eu cette impression lors de l'attaque à Remilly où ils avaient d'abord conclu à une attaque de chiens avant d'être contredits par le vétérinaire.

Contrairement à de nombreux éleveurs et grâce à ses parents, Eloi a peu emprunté pour son installation ce qui lui laisse la possibilité de changer plus facilement d'activité. Il le ferait à contre coeur car **le pastoralisme est une vocation** :

« On fait un métier par passion qu'on va quitter par dégoût ».



## Les jeux du loup

I- Reliez les noms latin des plantes avec les noms communs correspondants :

- |                       |   |   |  |
|-----------------------|---|---|--|
| 1) Aconitum anthora   | ● | ● | A) Aconit à fleur jaune ou Tue-loup      |
| 2) Aconitum plicatum  | ● | ● | B) Mélampyre des champs ou Queue de loup |
| 3) Lycopodiales       | ● | ● | C) Pissenlit ou Tête de loup             |
| 4) Melampyrum arvense | ● | ● | D) Aconit-napel ou Etrangle-loup         |
| 5) Arctium lappa      | ● | ● | J) Bardane commune ou Peignes-de-loup    |
| 6) Antirrhinum majus  | ● | ● | F) Scabieuse-succise ou Tête de loup     |
| 7) Papaver rhoeas     | ● | ● | G) Muffier ou Gueule de loup             |
| 8) Taraxacum          | ● | ● | H) Pavot des champs ou Rose-de-loup      |
| 9) Scabiosa succisa   | ● | ● | I) Lycopode ou Pied-de-loup              |
| 10) Lycoperdon        | ● | ● | E) Vesse-de-Loup                         |

II- Sur les 10 propositions sauriez-vous retrouver l'intrus qui n'est pas une plante ?

II- L'intrus est le N° 10 qui est un champignon  
I- 1A - 2D - 3I - 4B - 5J - 6G - 7H - 8C - 9F - 10E  
Réponses :

Cf Jean Drouillet, *Folklore du nivernais et du Morvan*, tome V

## Gueule de loup

*Gueule de loup ou Antirrhinum*

Appréciée en jardinière et quelquefois en pleine terre, la gueule de loup affiche une hampe florale particulière.

Avez-vous déjà essayé, doucement pour ne pas lui faire de mal, de presser la base de la fleur ? Ce geste permet l'ouverture des lèvres ondulées formées par la corolle, faisant penser à une gueule d'animal féroce, d'où ses surnoms : gueule de lion ou gueule de loup, muffier.

En fait, cette plante est originaire de l'ouest du bassin méditerranéen. Elle pousse aussi dans la moitié sud

de la France où elle colonise spontanément les sentiers rocailleux et les interstices des murs de pierres sèches.

Sa famille des scrophulariacées comprend notamment les Digitales et les Diascias.

Elles exhalent un délicieux et léger parfum sucré. La floraison mellifère et nectarifère est très visitée par les bourdons et les papillons.

Les muffiers à grandes fleurs font d'excellentes fleurs à couper, délicieuses dans les bouquets très colorés.

Les fleurs de muffiers sont comestibles et possèdent un goût puissant, légèrement amer proche de l'endive, elles s'utilisent en salades ou confites.



**Mairie de Remilly-en-Montagne**[www.remilly-en-montagne.fr](http://www.remilly-en-montagne.fr)

Horaires d'ouverture : mercredi de 09h00 à 12h00 et vendredi de 16h30 à 18h00 - Tel. : 03.80.23.63.84

E-mail : [mairie.remilly-en-montagne@wanadoo.fr](mailto:mairie.remilly-en-montagne@wanadoo.fr)

Secrétaire de Mairie : Belinda Clerc

**Déchetteries** (La carte d'accès est obligatoire)Secrétariat service déchets : 03.80.33.98.04 / mail : [secretariat.environnement@ouche-montagne.fr](mailto:secretariat.environnement@ouche-montagne.fr)**Textiles, Linge, Chaussures :**

Pensez à enfermer vos textiles dans des sacs plastiques pour les protéger de l'humidité.

Attachez vos chaussures entre elles : les paires seront ainsi reconstituées plus facilement.

**Cartouches d'encre :**

Des bacs bleus pour le recyclage des cartouches à jet d'encre ou à laser sont à votre disposition.

**Capsules Nespresso® :**

La collecte est désormais possible grâce aux bacs bruns collecteurs, placés dans les 4 déchetteries.

Attention, seules les capsules Nespresso® en aluminium sont concernées.

	<b>Gissey</b>	<b>Lantenay</b>	<b>Sombernon</b>	<b>Velars</b>
Lundi	FERMEE	9h-12h	14h-17h	FERMEE
Mardi	14h-17h	FERMEE	FERMEE	9h-12h
Mercredi	FERMEE	14h-17h	9h-12h	FERMEE
Jeudi	9h-12h	FERMEE	FERMEE	14h-17h
Vendredi	FERMEE	9h-12h	14h-17h	FERMEE
Samedi	9h-12h/14h-17h	9h-12h/14h-17h	9h-12h/14h-17h	9h-12h/14h-17h

**Besoin d'un coup de main ? Service Auxois Sud** Renseignements et inscriptions :SAS, 6 rue René Laforge 21230 Arnay Le Duc, tel : 03.80.90.09.85 [sas.sa2i@orange.fr](mailto:sas.sa2i@orange.fr)**La Ferme du Trembloy "notre plaisir pour vos papilles"**

Vous accueille les vendredis de 14h à 19h et les samedis de 9h à 12h.

Viandes et charcuteries issues de nos porc fermiers découpés et transformés par nos soins dans notre laboratoire

**Bibliothèques****Gissey :**

Place Auguste Drouot, tel 03.80.49.01.43  
 e-mail : [bibliothequegissey.ccvo@wanadoo.fr](mailto:bibliothequegissey.ccvo@wanadoo.fr)  
 Site internet : [www.ouche-montagne.fr](http://www.ouche-montagne.fr)  
 Mercredi de 16h30 à 18h30  
 Samedi de 10h00 à 12h00

**Sombernon :**

Place Bénigne Fournier, tel 03.80.41.37.72  
 e-mail : [bibliotheque@sombernon.fr](mailto:bibliotheque@sombernon.fr)  
 Mercredi de 15h00 à 18h00  
 Vendredi de 16h30 à 19h00  
 Samedi de 9h45 à 12h15

**Transports en commun MOBIGO**Horaires disponibles en Mairie ou sur : [www.viamobigo.fr](http://www.viamobigo.fr)**Horaires des bureaux de poste :**

Sombernon : mercredi 13h30-19h00 / vendredi et samedi 8h30-12h00

Pont de Pany: mardi 13h30-19h00 / vendredi 13h30-17h30

**Assistance sociale**

Christophe Bizouard : permanences mardi et jeudi sur rendez-vous. Vous pouvez le contacter au 03.80.63.27.50

**Conciliateur de justice**

Mr Chollet sur rendez-vous le vendredi matin tel: 07.70.77.70.05

**URGENCES SAMU 15 / POMPIERS 18 / GENDARMERIE 03.80.33.42.10**